

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 5 mars 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :           Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                                  Mesdames    Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
  Thérèse Thivierge, conseillère  
                          Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Yan Normandin, conseiller

Monsieur Claude Lavoie, conseiller s'est joint à la réunion du Conseil à 20 h.

Les membres présents forment le quorum.

## **1.           OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

## **2.           ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2018-03-31**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin, appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus et en conséquence, le conseil municipal demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 1.           Ouverture de la séance**
- 2.           Ordre du jour**
- 3.           Procès-verbaux**
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
  - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018
- 4.           Dépôt des correspondances et autres communications**
- 5.           Trésorerie**
  - 5.1. Comptes
  - 5.2. Engagement de crédits
- 6.           Administration**
  - 6.1 Résolution d'appui du projet de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Chenaux
  - 6.2 Résolution pour la réouverture des bureaux les vendredis
  - 6.3 Résolution pour demande au MAMOT / Subvention
  - 6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire auprès de la RBC Banque Royal
  - 6.5 Résolution mandatant la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC des Chenaux un état des comptes en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

- 6.6 Résolution autorisant la directrice générale à agir au nom et pour le compte de la municipalité pour tous les rôles et responsabilités envers Revenu Québec
- 6.7 Résolution pour annulation de la facture 210173, daté du 27 août 2014 adressée à Transport M & M Dauphin
- 6.8 Résolution remplaçant la résolution numéro 2017-09-150 mandatant la firme TECHNI-CONSULTANT pour du soutien administratif avec présence au bureau pour l'année 2018
- 6.9 Résolution Échange de service / municipalité Champlain
- 6.10 Résolution pour inscription des élus à la formation sur le comportement éthique
- 7. **Ressources humaines**
- 8. **Voirie**
- 9. **Varia**
- 10. **Période de questions**
- 11. **Clôture de la séance**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018**

##### **Résolution 2018-03-32**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, appuyé par Thérèse Thivièrge et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **3.2 Procès-Verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018**

##### **Résolution 2018-03-33**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers.

### **4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS**

#### **4.1 Suivis de la séance du 5 février 2018**

- a) Contrat de déneigement / Jean Carignan
- b) Salaire net vs salaire brut
- c) Lettre de refus envoyée à la Coopérative Massicotte

#### **4.2 Résolution 2018-01-010 de la MRC / Modification au Schéma d'aménagement révisé**

Les modifications concernent particulièrement les zones à risque de glissement de terrain, l'affectation agroforestière et les grandes affectations du territoire.

#### **4.3 MMQ / Ristourne / 19 janvier 2018**

#### **4.4 Contrat de travail Mme Annie Beaudoin / Poursuite des discussions**

En période de révision

#### **4.5 Contrat de travail M Alexandre Langlois / Poursuite des discussions**

En période de révision

#### **4.6 Plainte pour compte de taxes / M Roger Riga / 15 février 2018**

Augmentation de la taxe foncière pour combler le manque à gagner suite aux travaux d'entretien et de réparations des stations d'eaux potable et usées.

#### **4.7 Clôture en arrière boîtes aux lettres / M Jacques Hébert / février 2018**

M. Hébert voudrait que l'on installe une clôture entre les boîtes aux lettres et son terrain pour éviter les déchets de se propager et avoir plus d'intimité. Il offre de payer les frais moitié moitié.

#### **4.8 Échange de service / prêt de Mme Josée Roy à la municipalité de Champlain**

M. Houle, DG de Champlain, me demande si nous pouvons lui envoyer notre adjointe administrative, de la mi-mai à la mi-juin car sa secrétaire sera absente durant cette période. Vu le fait qu'il nous a dépanné avec Martin Lessard, il demande un échange de service. Les conditions de Josée Roy demeurent les mêmes. Elle fera donc quatre avant-midi à Champlain et quatre après-midi à nos bureaux. Nous facturerons Champlain pour les heures qu'elle fera pour eux.

Moyennant votre accord, une résolution est requise et la lecture de cette résolution est présentée au point 6.9.

#### **4.9 Programme Nouveaux Horizons**

Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, nous avons obtenu une subvention de 25 000\$. Suite à la résolution 2017-06-108, il y aura lieu de relancer le dossier afin que les travaux de remplacement du drain puissent être effectués prochainement.

Suite à ma rencontre avec Daniel Carignan, nous avons convenu que dès le dégel, des sondages exploratoires seront effectués pour s'assurer des besoins réels.

Le prix de la soumission étant de 37 826.78\$ et que la subvention est de 25 000\$, nous aurons à combler la différence. (Ex : règlement parapluie)

#### **4.10 Invitation à une rencontre d'économie sociale**

Rencontre qui a pour but d'initiatives locales dont les impacts sociaux et économiques contribuent positivement et de manière innovante au développement des territoires et des collectivités.

#### **4.11 Formation pour les nouveaux élus**

Inscription à la formation sur le comportement éthique pour les nouveaux élus, Claude Lavoie, Yan Normandin et Thérèse Thivièrge. *Dates et lieux: Québec - 5 mai 2018 de 8 h 30 à 16 h - 2815, boulevard Laurier AU COÛT DE 245\$ PAR PERSONNE.* La lecture de cette résolution est présentée au point 6.10.

#### **4.12 Appel aux municipalités dans le dossier de Dérogation RPEP (règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections)**

Se tiendra, à Drummondville, une conférence au sujet de la protection des sources d'eau potable suite à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* paru le 14 février dernier dans la *Gazette officielle du Québec*.

## **5. TRÉSORIE**

### **5.1 Comptes**

#### **Résolution 2018-03-34**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du Directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du 5 février 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin, appuyé par Thérèse Thivièrge et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Engagement de crédits**

#### **Résolution 2018-03-35**

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Résolution d'appui à la MRC des Chenaux pour une demande d'aide financière dans la réalisation d'une étude d'opportunité pour le regroupement des services de sécurité incendie**

#### **Résolution 2018-03-36**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes appuient ce projet de la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Résolution pour la réouverture des bureaux les vendredis**

#### **Résolution 2018-03-37**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes avait pris la décision, à la séance du 4 décembre 2017, de procéder à la fermeture des bureaux jusqu'au moment où elle embaucherait un directeur général et secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière en janvier 2018;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivièrge, appuyé par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes décrète la réouverture du bureau municipal les vendredis, de 8h30 à 12 h et de 12h30 à 16 h, à moins que le vendredi ne soit un jour férié;

**Que** la résolution 2017-12-209 soit à toutes fins utiles, abrogée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Résolution pour demande au MAMOT / Subvention**

#### **Résolution 2018-03-38**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a réalisé des travaux subventionnés dans le cadre du programme infrastructure Québec-Municipalité (PIQM-2008);

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits travaux concernaient l'assainissement des eaux usées, sous le numéro de dossier 556249 du programme PIQM-2008/-1/.4;

**CONSIDÉRANT QUE** la date effective du début du financement remonte au 21 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués en 2013 et que la Municipalité a produit la demande en 2015, la période de remboursement de la subvention sur 20 ans se termine le 21 août 2035;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que la demande de financement ait été produite plus tard, le fait que le versement de la subvention se termine en 2034-2035 place la municipalité dans une situation financière difficile;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, et appuyé par Thérèse Thivièrge, que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes demande au MAMOT que la période de 20 ans pour le versement se termine le 21 août 2033 et que les montants de la subvention pour 2014-2015 lui soient versés immédiatement soit deux (2) fois 85 249,89\$ pour un total de 170 499,78\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Résolution décrétant un emprunt temporaire auprès de la RBC Banque Royale**

#### **Résolution 2018-03-39**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes par la 2018-01-15 prenait la décision de décréter un emprunt temporaire en vertu de l'article 1093 du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la RBC Banque Royale a présenté le meilleur taux d'intérêt pour ledit emprunt temporaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin, et appuyé par Nicole Grenon, que le conseil municipal accepte l'offre produite par la RBC Banque Royale en date du 12 février 2018, au taux préférentiel actuellement de 3.45% pour une somme de 495 369\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6.5 Résolution mandatant la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC des Chenaux un état des comptes en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

**Résolution 2018-03-40**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Chenaux a modifié la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes pour le 2<sup>e</sup> jeudi de juin de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier alinéa de l'article 1022 du Code municipal précise que lorsque la date de la vente des immeubles a été changée en vertu du dernier alinéa de l'article 1026 du Code municipal, la secrétaire-trésorière doit préparer au cours du quatrième mois précédant le mois fixé pour la vente un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et que cet état doit être approuvé par le conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du dernier alinéa de l'article 1023 du Code municipal, lorsque la date est changée, cet état doit être transmis à la MRC des Chenaux le vingtième jour du troisième mois précédant le mois fixé pour cette vente, soit le 20 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état doit contenir les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales et scolaires, la désignation de tout immeuble et la somme totale des taxes qui affectent l'immeuble pour les fins municipales et scolaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivièrge, appuyée par Yan Normandin, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC des Chenaux les dossiers dont les taxes municipales et scolaires n'auront pas été acquittées avant le 16 mars 2018, parmi la liste ci-dessous indiquée, afin que la MRC des Chenaux entreprenne le processus de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes :

9050 79 3899	9050 89 3805	9050 98 8364
9051 52 7396	9051 60 9759	9051 80 4195
9051 81 3204	9151 01 6030	9051 81 3445

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6.6 Résolution autorisant la directrice générale à agir au nom et pour le compte de la municipalité pour tous les rôles et responsabilités envers Revenu Québec**

**Résolution 2018-03-41**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière doit, dans le cadre de ses fonctions, utiliser les services de Revenu Québec pour :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offert (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Grenon, et appuyé par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Annie Beaudoin, à agir au nom de la Municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6.7 Résolution pour annulation de la facture 210173, daté du 27 août 2014 adressée à Transport M & M Dauphin**

**Résolution 2018-03-42**

**CONSIDÉRANT QUE** la facture numéro 210173 datée du 27 août 2014, au nom de Transport M&M Dauphin, pour frais de sortie des services incendies suite au feu d'un véhicule volé sur la route 359 n'a jamais été réglée;

**CONSIDÉRANT QUE** Me André Lemay de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay AVOCATS S.E.N.C.R.L. nous a confirmé qu'il n'y a rien à faire dû au fait que la facture date de plus de trois (3) ans;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, et appuyé par Thérèse Thivièrge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à annuler la facture numéro 210173.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6.8 Résolution remplaçant la résolution numéro 2017-09-150 mandatant la firme TECHNI-CONSULTANT pour du soutien administratif avec présence au bureau pour l'année 2018**

**Résolution 2018-03-43**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Annie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, aura des besoins en assistance municipale pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de Techni-Consultant Inc. nous propose une assistance dans les différentes phases administratives telles que le soutien administratif, l'assistance pour les obligations municipales, une



formation selon les besoins actuels ainsi que toutes demandes de la Municipalité autre que l'accompagnement technique au taux horaire de 54,75\$/heure (dépenses incluses);

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin, et appuyé par Thérèse Thivièrge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la firme Techni-Consultant pour assister Mme Annie Beaudoin dans ses fonctions et annule la résolution 2017-09-150.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **6.9 Résolution d'échange de services / prêt de Mme Josée Roy à la municipalité de Champlain en mai et juin 2018**

##### **Résolution 2018-03-44**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Houle, DG de Champlain, nous demande si nous pouvons leur envoyer notre adjointe administrative, de la mi-mai à la mi-juin 2018 en remplacement de leur secrétaire qui sera absente durant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Champlain nous a grandement aidé lorsque nous n'avions plus d'inspecteur municipal, en janvier et février 2018, en nous envoyant le leur, M. Martin Lessard;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de Mme Roy demeurent les mêmes;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre, et appuyé par Yan Normandin d'accepter que notre adjointe administrative, Mme Josée Roy fasse le remplacement demandé à raison de 4 avant-midi par semaine à Champlain et 4 après-midi pour nous. Nous facturerons la municipalité de Champlain pour les heures, avantages sociaux et les frais de déplacement de Mme Roy.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **6.10 Résolution pour inscription des élus à la formation sur le comportement éthique**

##### **Résolution 2018-03-45**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a trois (3) nouveaux élus dans le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes soit, Claude Lavoie, Thérèse Thivièrge et Yan Normandin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 15 de la *Loi sur l'éthique* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivièrge, et appuyé par Yan Normandin que la directrice générale puisse inscrire les trois conseillers à la formation sur l'éthique et la déontologie qui se tiendra à Québec le 5 mai 2018. Le coût associé à cette formation est de 245\$ chacun (plus taxes);

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **7 RESSOURCES HUMAINES**

## **8 VOIRIE**

## **9 LOISIRS**

### **Ajout par Jacques Lefebvre**

Proposition que les profits de la Fête de la St-Jean Baptiste 2018 soient versés au Comité des loisirs et social

## **10 VARIA**

### **Ajout par Nicole Grenon**

Discussion concernant le passage de camions de recyclage, de déchets et autres dans le rang St-Alexis Est. Les camions sont interdits sur cette route. Nous devons nous assurer que trois (3) pancartes sont bien installées avec visibilité et que ces règles soient respectées.

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **12 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **Résolution 2018-03-46**

**SUR LA PROPOSITION** de Nicole Grenon, appuyé par madame Thérèse Thivièrge, le conseil lève la séance à 21h.

Je, Jean-Claude Milot, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Annie Beaudoin, DG & sec.-très.